



ANNEXE C - SERVICES PROFESSIONNELS

(V1. 2023 FR EMEA)

Le présent document est annexé au Contrat signé entre le Client et Botify et en fait partie intégrante. Il a pour objet de décrire de manière générale les Services Professionnels fournis au Client dans le cadre du Contrat. Le Client reconnaît avoir lu, compris et conservé une copie de cette annexe et accepte d'être lié par elle.

A. Dispositions Relatives aux Services Professionnels

1. Description des Services Professionnels. A compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat (ou dans les jours suivants cette date d'entrée en vigueur), Botify fournira au Client les services (« **Services Professionnels** ») décrits dans le Bon de Commande et/ou le Cahier des Charges (ou « **Statement of Work** », « **SOW** ») signé par les deux Parties.

2. Obligations du Client. Le Client s'engage à fournir l'assistance, la coopération, les informations, les équipements, les données, et les ressources nécessaires ainsi qu'à disposer d'un environnement de travail approprié afin de permettre à Botify de réaliser les Services Professionnels.

Le Client reconnaît que la capacité de Botify à fournir les Services Professionnels demandés peut être affectée si le Client ne coopère pas de manière raisonnable.

3. Gestion du Projet. Chaque Partie désignera un Chef de Projet. Les Chefs de Projet travaillent de concert afin d'assurer une fourniture efficace des Services Professionnels.

4. Modification de Commande. Si le Client souhaite modifier la Description des Services Professionnels telle qu'indiquée ci-dessus, le Client devra soumettre une demande écrite à Botify lui indiquant les changements proposés en détail.

A la réception de cette demande, Botify fournira une estimation des frais et des changements anticipés dans le calendrier de livraison résultant de la modification de Services Professionnels proposés par le Client. Botify continuera de fournir les Services Professionnels prévus conformément à la présente Annexe C jusqu'à ce que les Parties acceptent par écrit les changements de périmètre, le calendrier et les frais associés.

5. Licence. Sous réserve des conditions du Contrat, Botify accorde au Client une licence d'utilisation non-exclusive, non transférable et libre de droits, pour l'utilisation à des fins commerciales et interne uniquement, tous les rapports et autres éléments développés par Botify dans le cadre des Services Professionnels pour lesquels Botify a reçu un paiement intégral (les « **Résultats** »).

6. Droits de Propriété. Botify possède et conserve tous les droits, titres et intérêts attachés aux Services Professionnels, y compris aux Résultats, et/ou à tout produit dérivé, améliorations et modifications y afférents, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent dans le monde entier, sous réserve uniquement des droits des Clients sur leurs Informations Confidentielles. Botify ne cède aucun droit de quelque nature que ce soit au Client au titre du Contrat.



7. **Garantie.** Botify garantit pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réalisation de tout Service Professionnel (la « **Durée de garantie du Service Professionnel** ») que ce dernier a été réalisé de façon professionnelle et conforme aux règles de l'art. Le Client doit signaler à Botify tout manquement à cette obligation durant la Durée de garantie du Service Professionnel par écrit. La seule responsabilité encourue par Botify en cas de violation de cette obligation est la réexécution des Services Professionnels, ou, si Botify n'est pas en mesure de réaliser les Services Professionnels garantis, le remboursement par Botify au Client des Services Professionnels non-conformes.

B. Conditions de Paiement

1. **Frais.** Les Services au titre du Services Professionnels pour la mise en œuvre des Services seront facturés au taux prévu dans le Bon de Commande et/ou dans le cahier des charges applicable.

2. **Mode de Paiement.** Si requis, les Services Professionnels sont fournis sur la base de frais fixes ou sur la base de temps et matériel (« T&M ») comme indiqué dans le Bon de Commande et la déclaration de travaux optionnelle. S'agissant des frais fixes, le Client paiera à Botify les frais indiqués dans le Bon de Commande, en sus des dépenses de voyages et de séjour (les « Dépenses »). Pour les T&M, le Client paiera Botify pour le temps passé à la réalisation des Services Professionnels, selon le taux standard appliqué par Botify, ainsi que le matériel et toutes les dépenses liées aux déplacements du personnel de Botify sur le site du Client. Toutes les Dépenses doivent être préautorisées par écrit par le Client.

3. **Frais de déplacement.** Les dépenses de voyage engagées pour la réalisation des Services Professionnels sont refacturées au Client, lorsque des formations sur site sont fournies au Client. Cela exclut les cas où le site du Client est situé à New York, Ile-de-France ou Londres.

C. Divers

1. **Combinaison de produits.** Le Client reconnaît que les Services Professionnels acquis au titre de la présente Annexe sont commandés séparément des Services Souscrits décrits au sein du Bon de Commande de Botify. Le Client pourra donc décider d'acquérir soit les Services Souscrits, soit les Services Professionnels sans acquérir obligatoirement l'un et l'autre.

2. **Prestataire indépendant.** Les Parties reconnaissent que Botify est un prestataire indépendant, et qu'à ce titre, ni Botify ni son personnel ne peuvent être considérés comme les employés du Client. Le Client n'est ni responsable ni redevable de la retenue ou déduction d'aucune somme sur les impôts sur le revenu, la sécurité sociale, la santé, l'indemnisation des accidents du travail et la couverture d'assurance invalidité, plans de pension ou retraite concernant le personnel de Botify.

3. **Compétences et Connaissances Générales.** Nonobstant toute disposition contraire du Contrat, Botify ne peut interdire au Client d'utiliser les compétences ou connaissances de nature générale acquises durant l'exécution des Services au titre Contrat.



D. Services Professionnels lié à Botify Activation – PageWorkers

1. Les équipes de Botify travailleront avec les équipes du Client en vue de déterminer les optimisations les plus pertinentes pour la plateforme du Client dans le cadre de la solution Botify Activation – PageWorkers (« **PageWorkers** »).
2. Ces optimisations seront revues préalablement par Botify afin de déterminer leur faisabilité au regard notamment de la spécificité de notre activité et de nos pratiques, et seront formalisées au sein d'un document écrit et signé par Botify et le Client avant leur implémentation.
3. Dès lors, la portée de ces optimisations sera strictement limitée aux modules PageWorkers, et n'inclura pas les développements externes spécifiques tels que les éventuels développements Javascripts personnalisés.
4. Les éventuels développements spécifiques et le coût qui leur est éventuellement associé seront discutés entre les Parties.